



**MAIRIE DE THERVAY**  
**39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION N° 2024-03-06**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline PHILIPPON Franck.

**ABSENT(S) ) EXCUSE(S)** : CRETIN Christian

**Secrétaire de séance** : GELEY Jean-Luc.

Convocation du 13/03/2024 (affichée le 13/03/2024).

**OBJET : Aménagement de la Place du village – Autorisation de programme / Crédits de paiements**

**Introduction**

La revitalisation de la place du village de Thervay vise à valoriser le patrimoine local, améliorer les infrastructures existantes et favoriser le bien-être des habitants. Ainsi, ce rapport expose les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, en mettant l'accent sur l'importance de la consultation des parties prenantes et l'implication d'une maîtrise d'œuvre qualifiée dans la conception et la réalisation du projet d'aménagement de la place du village.

**Contexte**

La place du village de Thervay est un lieu central de notre communauté, mais elle souffre actuellement de divers problèmes qui entravent son attractivité et sa fonctionnalité. En effet, cette place est un carrefour avec 5 rues qui y débouchent et avec la fontaine qui fonctionne comme un rond-point. L'espace est presque entièrement minéral et sa vocation est essentiellement dédiée aux voitures (circulation et stationnement).

**Objectifs de l'aménagement**

L'aménagement proposé vise à atteindre les objectifs suivants :

- Mettre en valeur la fontaine : Réhabiliter et embellir la fontaine pour en faire un élément attractif et symbolique de la place du village.



- Faciliter le parking : Aménager de nouvelles places de parking ou optimiser l'utilisation de l'espace disponible pour répondre aux besoins croissants de stationnement des résidents et des visiteurs.
- Créer de l'espace public : Aménager une zone conviviale et accueillante devant le bâtiment de la mairie, propice aux rencontres et aux événements communautaires.
- Améliorer l'arrêt de bus : Réorganiser l'arrêt de bus pour garantir la sécurité des usagers et faciliter l'accès aux transports en commun.
- Limiter la circulation : Mettre en place des dispositifs pour réguler et apaiser la circulation dans la rue de la Creuse en privilégiant la rue des Aigeottes.

#### Proposition de plan d'action pour l'aménagement de la place du village avec consultation d'un maître d'œuvre

- Lancer un appel d'offres et sélectionner une maîtrise d'œuvre qualifiée.
- Organiser des consultations pour recueillir les avis des financeurs et des habitants concernés par les travaux.
- Consulter et superviser les travaux d'aménagement
- Réalisation des travaux d'aménagement
- Assurer un suivi post-réalisation pour garantir la qualité des ouvrages et planifier leur entretien à long terme.

#### Proposition de création d'une autorisation de programme à crédit de paiement

Afin de concrétiser ce projet d'aménagement pour notre commune, il est proposé de créer une autorisation de programme à crédit de paiement. Cette autorisation permettra d'engager les dépenses nécessaires à la réalisation du projet, tout en bénéficiant d'un échelonnement des paiements dans le temps, garantissant ainsi la soutenabilité financière de l'opération.

Pour mener à bien cette action, une autorisation de programme de 200 000 € sur 3 ans est proposée. Un tableau détaillant les coûts et leur répartition par année est annexé au présent rapport.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce dossier et à :

- ✓ Approuver la création d'une autorisation de programme intitulée « Aménagement de la place du village de Thervay » ;
- ✓ Adopter le montant et la durée de l'autorisation de programme à hauteur de 200 000 €, sur 2 ans ;
- ✓ Répartir les crédits de paiement entre les exercices 2024 à 2025, conformément au tableau figurant en annexe.

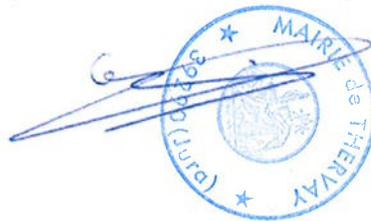


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'approuver la création d'une autorisation de programme intitulée « Aménagement de la place du village de Thervay » ;
- ✓ D'adopter le montant et la durée de l'autorisation de programme à hauteur de 200. 000 €, sur 2 ans ;
- ✓ De répartir les crédits de paiement entre les exercices 2024 à 2025, conformément au tableau figurant en annexe.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Stéphane ECARNOT



# AP/CP Aménagement de la place du village de Thervay

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 039-213905284-20240320-20240306DELIB-DE



2024-03-06 - AP/CP PLACE

## A/ Autorisation de programme

durée 2 ans  
enveloppe 200 000 €

## B/ Crédits de paiement

	Imputation budgétaire	Objet	CP 2024	CP 2025
<b>Mission maîtrise d'Œuvre</b>	<b>2031</b>	Mission maitrise d'Œuvre	50 000 €	
		<b>Crédits de paiement</b>	<b>50 000 €</b>	<b>- €</b>
<b>Travaux</b>	<b>2151</b>	Aménagement de la place		150 000 €
		<b>Crédits de paiement</b>	<b>- €</b>	<b>150 000 €</b>
<b>TOTAL crédits de paiement</b>			<b>50 000 €</b>	<b>150 000 €</b>

**TOTAL 200 000 €**